

Paris, le 24 mai 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLAISANCE, CONTRE UNE FISCALITÉ ABUSIVE

**Serge Pallarès, Président de la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) s'insurge contre un nouveau projet de taxation des plaisanciers et des ports de plaisance. Un document élaboré par le Comité pour l'Economie Verte prévoit l'instauration d'une taxe à l'anneau d'amarrage et un système 1% mer sur les travaux de rénovation des Ports de Plaisance.**

Le texte de 17 pages remis à la Présidente du Bureau du Conseil National de la Mer et des Littoraux (CNML), Karine Claireaux, comprend deux mesures que Serge Pallarès, Président de la FFPP, considère extrêmement dangereuses pour l'avenir de la filière.

Le document recommande l'instauration « *d'une taxe annuelle forfaitaire à l'anneau d'amarrage dans les Ports de Plaisance. Et il ajoute, « afin d'encourager l'utilisation partagée des navires et places de ports, une modulation de cette taxe en fonction du nombre de sorties effectives en mer pourrait être étudiée. Une telle taxe permettrait de limiter les besoins d'extension des ports et des aires d'hivernage ».*

En ce qui concerne la deuxième mesure, le texte mentionne « *l'instauration d'un système de « 1% mer », sur les travaux d'aménagements portuaires ».* Pour assurer une bonne gestion de leurs ports, les gestionnaires sont tenus de limiter les hausses de prix. Or cette mesure les contraindrait à faire des arbitrages au détriment de la qualité voire des tarifs.

Depuis sa création, la FFPP encourage l'activité nautique, l'amélioration des services dans les ports, les initiatives des gestionnaires en faveur de la qualité. Comme l'explique Serge Pallarès, « *les défis du 21<sup>ème</sup> siècle vont se porter sur le rapprochement entre la terre et la mer dans une logique de territoire ».* Il considère que les Ports de Plaisance doivent être des outils attractifs des territoires et participer pleinement à leur développement économique, social et culturel.

La politique environnementale fait aussi partie des engagements de la FFPP. « *Depuis plus de 15 années, la Fédération est très attentive à l'environnement dans les Ports de Plaisance : rejet 0, Ports Propres, biotope »*, résume Serge Pallarès qui souhaite « *poursuivre et progresser dans cette voie ».*

Une fiscalité abusive constituerait un frein à l'évolution et au développement des Ports de Plaisance. Les plaisanciers et les gestionnaires de ports ne peuvent supporter des taxes supplémentaires. La FFPP demande l'abandon pur et simple de ces propositions nuisibles au développement de la plaisance.

**Contact Presse :**

Mail : [communication.ffpp@gmail.com](mailto:communication.ffpp@gmail.com)